



Namur, le 13 octobre 2009

## **Communiqué de presse**

### **Accord sur le nucléaire : le cours du reniement est au plus bas...**

**La Fédération Inter-Environnement Wallonie dénonce la décision de prolonger l'exploitation des trois réacteurs nucléaires les plus anciens du pays. Elle juge en outre ridicule la contribution financière demandée à Electrabel-Suez.**

**Le conseil des ministres restreint a confirmé ce lundi la proposition du Ministre de l'Energie, Paul Magnette, de prolonger de dix ans la durée de vie des trois réacteurs nucléaires qui devaient être mis à l'arrêt en 2015.**

**Inter-Environnement Wallonie considère que cette remise en cause de la loi de sortie du nucléaire constitue une erreur historique que rien ne justifie. La fédération des associations environnementales s'insurge par ailleurs dans la faiblesse des « retours » consentis par Electrabel-Suez, heureux et fortuné bénéficiaire de ce revirement politique.**

Le Ministre Magnette a donc convaincu ses collègues d'entériner sa proposition de revenir sur la loi votée par la Coalition Arc-en-Ciel et qui prévoyait pour notre pays une sortie du nucléaire étalée entre 2015 et 2025. Cette décision n'est pas vraiment surprenante tant il était évident, dès l'adoption du texte en 2003, que pas grand monde dans la classe politique n'avait envie d'oser la fin d'un système garantissant un présent énergétique paisible à défaut d'un avenir sécurisé.

Le revirement fut d'autant plus aisé que l'article 9 de la loi de 2003 prévoyait expressément la remise en cause de celle-ci en cas de menace sur notre approvisionnement énergétique. Or, le Rapport Gemix commandé par le Ministre pour analyser l'avenir du pays offre une opportunité d'activer cette clause. En effet, le rapport prévoit que dans les hypothèses les plus pessimistes en terme d'installation d'unités de production alternative et d'augmentation de la demande, la fermeture des trois réacteurs concernés par l'échéance de 2015 pourrait poser problème... (C'est un peu comme si un marin refusait de prendre la mer car en cas de mauvais temps et de voies d'eau sur son bateau, il pourrait chavirer !)

Accepter de valider cette hypothèse particulièrement négative alors même que l'on sait que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposera une réduction drastique de la demande et un développement volontariste des énergies de sources renouvelables, c'est faire preuve non pas d'une prudence louable mais d'un manque d'ambition coupable...

La Fédération Inter-Environnement Wallonie estime dès lors que l'article 9 ne peut être légitimement invoqué et que la remise en question de la loi de 2003 ne peut s'opérer qu'à travers un nouveau texte légal. Lequel devra s'accompagner d'un débat parlementaire réellement objectif.

Par ailleurs, la Fédération s'insurge contre le montant de la contribution financière sur ses bénéfices « consentie » par Electrabel-Suez, sans doute première surprise d'en sortir à si bon compte ! Cette aumône au budget de l'Etat devrait se monter entre 215 et 245 millions d'Euros par an alors que la rente nucléaire perçue annuellement par le producteur grâce à l'amortissement de ses centrales largement financées par des fonds publics dépasse le milliard d'Euros. Quant on connaît le taux d'imposition appliqué aux revenus du travail, cela frise l'indécence...

#### **Contacts :**

Pierre Titeux, Attaché de presse : 081.255.296 – 0479.497.656

Dr Julien Vandeburie, Chargé de mission Energie/Climat : 081.255.262 – 0485.699.258

Christophe Schoune, Secrétaire général : 0477.685.021